



Caisse Nationale
Le Directeur Général

Monsieur Michel CHASSANG
Confédération des Syndicats Médicaux
Français
79, rue de Tocqueville
75017 PARIS

Date : 24 AVR. 2007

DIR/CABDIR-D-2007- 4101

Monsieur le Président,

Le ministre de la santé et des solidarités vient de rendre public le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales sur les dépassements d'honoraires. Il a souhaité, suite à cette publication, que les parties conventionnelles se réunissent pour prendre conjointement connaissance de ce rapport et envisagent les mesures à prendre.


Au travers notamment des discussions sur la création d'un secteur optionnel, nous avons déjà eu l'opportunité de faire un constat sur l'évolution des dépassements d'honoraires. L'UNCAM a de son côté mis en avant la nécessité d'une meilleure régulation de ces dépassements et son souhait de voir mieux respecté le principe du tact et de la mesure.

Le rapport de l'IGAS me semble contenir différentes propositions opérationnelles que nous pourrions examiner dans un cadre conventionnel notamment sur l'option de coordination et le renforcement des mécanismes de régulation conventionnelle ou de contrôle permettant de garantir le respect du tact et de la mesure.

Par ailleurs, la mission propose également des évolutions plus structurantes (modulation des possibilités de dépassements en fonction de la réalité de l'offre, plafonnement des dépassements..) qui justifient une réflexion conjointe des partenaires conventionnels.

Dans ce but, je vous propose de nous réunir dans les meilleurs délais, dès que vous aurez pu prendre connaissance du rapport de l'IGAS qui vient d'être rendu public. Je vous serais donc reconnaissant d'indiquer à mon secrétariat vos disponibilités.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Frédéric van ROEKEGHEM